Commune Hautefort
Conseil Municipal du 25 Mars 2024
2024 - 030

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en	
exercice	15
Présents	10
Votants	11
absents	05
Procurations	01

L'an Deux Mil vingt quatre	_
Le 25 Mars à 18h30	

Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal: 15 mars 2024

PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. DECLE Sébastien. CONTAMINE David. PERTUIS Martine.

ABSENTS: EYSSARTIER Jennifer. FALLEAU Geneviève. DELACOTE Aurélie. MARY Sophie.

PROCURATIONS: FALLEAU Geneviève à FORT Sylvette **SECRETAIRE DE SEANCE:** Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET: SDE24 - devis renouvellement foyer 082 - Avenue de l'Europe - Saint Agnan

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de changement des foyers Avenue de l'Europe à Saint-Agnan.

Cette volonté d'investissement de la commune a pour objectif le remplacement du bien devenu obsolète et impossible à dépanner.

Le coût total de l'opération pour cette mise en lumière est estimé par le SDE 24 comme suit :

Détail des travaux	Montant HT des travaux	TVA 20 %	Montant TTC des travaux
Renouvellement foyer 082	1 542,07 €	308,41 €	1 850,48 €

S'agissant de travaux de renouvellement et en application du règlement d'intervention adopté le 14 décembre 2022 par le SDE24, la participation de la commune à 65 % de la dépense HT, soit un montant estimé à 1 002,34 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- > APPROUVE le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune de 1 002,34 € HT,
- > DIT QUE la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits nécessaires pour la contribution.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme, HAUTEFORT le 26/03/2024

LE MAIRE, Jean Louis PUJO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20240325-2024-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024 Publication : 27/03/2024

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale sur le site internet www.telerecours.fr.